



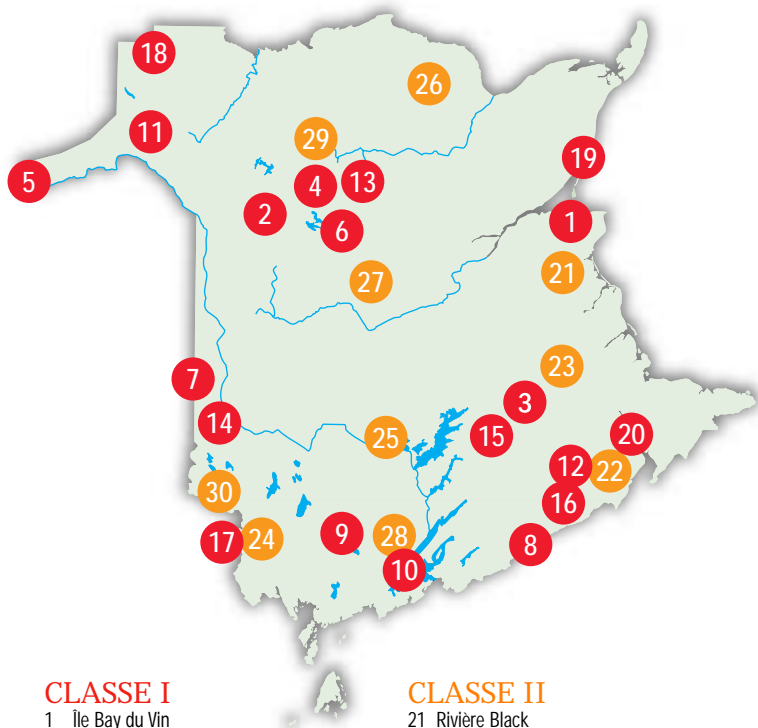
Zones naturelles protégées

Notre patrimoine

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

Zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick

« Les zones naturelles protégées sont un patrimoine précieux pour les gens du Nouveau-Brunswick. »



CLASSE I

- 1 Île Bay du Vin
- 2 Montagne Blue
- 3 Lac Cranberry
- 4 Lacs Freeze
- 5 Lac Glazier
- 6 Montagne Gover
- 7 Colline Hovey
- 8 Rivière Little Salmon
- 9 Lac Little Tamoowa
- 10 Lac Alva I
- 11 Ruisseau McCoy
- 12 Colline McManus
- 13 Mont Elizabeth
- 14 Montagne Oak
- 15 Phillipstown
- 16 Rivière Point Wolfe
- 17 Îles de la rivière St. Croix
- 18 Bras sud de la rivière Kedgwick
- 19 Tabusintac
- 20 Ruisseau Wilson

CLASSE II

- 21 Rivière Black
- 22 Gorge Caledonia
- 23 Tourbières de Canaan
- 24 Réservoir Canoose
- 25 Prés du Grand Lac
- 26 Gorge de la rivière Jacquet
- 27 Lacs Kennedy
- 28 Lac Alva II
- 29 Prolongement du parc du mont Carleton
- 30 Lac Spednic

ISBN: 1-55236-217-5

2003



Les herbes ploient et se tordent sous le vent qui balaie un pré des basses terres...

Petits et grands, les cours d'eau creusent des gorges dans des falaises rocheuses, dans leur course impétueuse vers la mer...

Les orchidées éclosent dans le sol riche d'une prucheraie, près d'un nid de canards branchus.

La nature abonde au Nouveau-Brunswick. Nous voulons qu'il en soit toujours ainsi. C'est pourquoi nous protégeons en permanence par des lois les terres et les eaux de notre patrimoine naturel. Nous protégeons ces zones contre la perturbation des activités humaines... et industrielles.

Dans ces zones naturelles protégées, la nature peut suivre son cours. Ainsi, nous préservons :

- les animaux, les plantes, les forêts, les lacs, les cours d'eau et leurs interactions naturelles;
- des aires naturelles pour des fins éducatives et de recherche scientifique;
- des possibilités d'activités de loisirs durables et axées sur la nature.





Les zones naturelles protégées sont à l'abri des perturbations causées par l'activité humaine, mais elles ne sont pas pour autant d'accès interdit. Ainsi, les gens peuvent continuer à s'y adonner à des activités comme la randonnée, le camping, la raquette, le ski de fond... et apprécier la flore et la faune.

Les scientifiques peuvent également comparer les changements qui y surviennent à ceux observés dans des zones non protégées. On peut ainsi mieux comprendre l'influence de l'activité humaine sur le monde naturel.

Les zones naturelles protégées sont un patrimoine précieux pour les gens du Nouveau-Brunswick.





HISTORIQUE

Le Nouveau-Brunswick protège des terres depuis des années. En 1985, la montagne Oak, l'aire de nidification du grand héron de Phillipstown et le peuplement de chêne rouge du lac Cranberry ont été désignés comme réserves écologiques.

En signant la Stratégie nationale sur la forêt en 1992, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à créer un réseau de zones naturelles protégées d'ici 2000. Cet engagement renouvelé en matière de protection des terres a donné naissance à cinq autres réserves écologiques en 1994.

En 1995, une modification législative a placé les zones naturelles protégées sous l'égide de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. Au cours des cinq années qui ont suivi, huit autres réserves écologiques et cinq zones de conservation, ouvertes au public pour des fins récréatives, ont été désignées.

Il ne s'agit pas de grandes étendues. La plupart de ces zones font moins de 100 hectares. Elles visent surtout à préserver des écosystèmes particuliers, comme les forêts et les tourbières et/ou des espèces fauniques.

En 1997, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie a demandé à Louis LaPierre, un écologiste de l'Université de Moncton, d'identifier des zones représentatives en tout point des sept grandes régions naturelles de la province.

Nanti des meilleurs outils scientifiques qui soient, M. LaPierre dirigea une équipe qui a mis au point une Stratégie de gestion des zones protégées. Cette stratégie vise 150 000 hectares de terre et de plans d'eau du Nouveau-Brunswick.





Après avoir examiné la stratégie de M. LaPierre, un comité d'intervenants a recommandé des changements pour en réduire les incidences sociales et économiques. En 2001, dix grandes zones naturelles protégées représentatives étaient désignées.

En 2003, toutes ces zones étaient désormais protégées par la *Loi sur les zones naturelles protégées* et son règlement. Du coup, les réserves écologiques et les zones de conservation devenaient des zones naturelles protégées de classe I et les dix grandes zones représentatives étaient classifiées zones naturelles protégées de classe II.

LES TERRES

Nos amateurs de plein air savent que les forêts et paysages de la province diffèrent d'une région à l'autre. Les peuplements d'épinette et de sapin sont plus abondants en altitude, tandis que les forêts de feuillus (érable, hêtre, frêne) sont plus nombreuses sur les sols qui se prêtent bien à l'agriculture. La classification des différents types de terres dont nous disposons se fonde sur les différentes caractéristiques du paysage reliées au climat, à la topographie, à l'élévation et aux types des sols dont résultent la distribution des plantes, des animaux et des écosystèmes. Ces différences ont permis aux scientifiques de diviser la province en sept «corégions».



Écorégion côtière de Fundy

Cette bande relativement étroite de collines côtières et d'îles est située en bordure de la baie de Fundy. Le climat plutôt frais en été et doux en hiver est influencé par la présence de la baie qui est caractérisée par de grandes marées et de l'eau froide. Les précipitations y sont abondantes et la forêt se compose pour l'essentiel d'épinettes, de sapins et de bouleaux.

Écorégion des basses terres de la vallée

Constituant la plus grande des écorégions de la province, cette zone comprend les forêts et les terres agricoles des vallées du fleuve Saint-Jean et de la rivière Kennebecasis, ainsi que de nombreux lacs, marais et zones rocheuses. Elle s'étend d'Edmundston, au nord, à la baie Passamaquoddy, au sud, et de la frontière américaine à l'ouest, presque jusqu'à la rivière Petitcodiac. Ces basses terres au climat tempéré comptent une trentaine d'essences d'arbres. La géologie est diversifiée et ses sols figurent parmi les plus fertiles de la province.



Écorégion des basses terres du Grand Lac

Cette région se caractérise par les plus hautes températures moyennes et la plus longue saison de croissance de la province. Pendant l'été, les eaux du Grand Lac emmagasinent de la chaleur qu'elles libèrent à l'automne, augmentant le nombre de jours sans gel. Au printemps, la crue du fleuve Saint-Jean et de la rivière Oromocto provoque des inondations qui enrichissent les sols des rives. La longue saison de croissance, la richesse des sols et les inondations annuelles donnent un milieu naturel et une biodiversité inégalés dans la province.



Écorégion des hautes terres

Ce territoire englobe deux régions montagneuses. La première se caractérise par de hautes terres accidentées au nord-ouest du village de Kedgwick, où plusieurs rivières se précipitent vers la rivière Restigouche. La deuxième englobe le mont Carleton – «le sommet des Maritimes» – et les cours supérieurs des rivières Tobique et Nepisiguit. Il y fait plus froid qu'ailleurs dans la province, et la pluie et la neige y sont abondantes. L'essence la plus répandue est le sapin baumier.

Écorégion du bas-plateau du Nord

Plusieurs rivières (Upsalquitch, Jacquet, Tetagouche, Big Sevogle, etc.) sillonnent ces montagnes, collines et plaines du Nord. Le sapin baumier et l'épinette sont les espèces les plus répandues sur les montagnes, les plateaux et les hautes vallées de la région. Plus bas, les peuplements d'érable, de bouleau jaune et de hêtre ornent les crêtes. Le thuya occidental pousse dans les zones humides. Le climat est frais et plutôt sec.

Écorégion des basses terres de l'Est

Ce vaste territoire plat ou légèrement vallonneux couvre tout l'est de la province - de Bathurst au nord, jusqu'à Sackville au sud-est. Plusieurs rivières, dont la Big Tracadie, la Kouchibouguacis et la Richibucto, coulent vers le détroit de Northumberland et le golfe du Saint-Laurent. Les rivières Canaan et Salmon se dirigent plutôt vers le fleuve Saint-Jean, et la Cains, vers la Southwest Miramichi. Le climat y est relativement chaud et sec, le sol, acide et mal drainé. Sur les vastes plateaux de cette écorégion, on rencontre surtout du pin gris et de l'épinette noire, et les tourbières sont nombreuses. Des peuplements de pin blanc, de pruche et d'épinette rouge se mêlent aux feuillus sur les terres pentues des grandes vallées fluviales.





Écorégion du bas-plateau central

Cette région englobe deux zones séparées, mais toutes deux caractérisées par un paysage vallonneux. La plus grande des deux, le bas-plateau de Madawaska, est située dans le nord de la province et jouxte les hautes terres au sud. La plus petite, le bas-plateau de Caledonia, se situe dans le sud de la province sur un plateau qui surplombe la baie de Fundy. Elles sont toutes deux sillonnées par les cours supérieurs d'un grand nombre de rivières et renferment des zones humides. L'érable, le bouleau jaune et le hêtre ornent généralement le sommet des collines, tandis que l'épinette et le sapin croissent dans les vallées et les plaines. Ce territoire compte moins d'essences que les trois autres écorégions des basses terres. Plusieurs espèces de cette région préfèrent un climat frais et humide.

LES ZONES NATURELLES PROTÉGÉES

Leur raison d'être n'est pas toujours la même, mais toutes les zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick ont un élément commun : ce sont des endroits où Dame Nature règne en maître. De plus, toutes démontrent au moins une des caractéristiques suivantes :

- des plantes ou des animaux rares dans leur habitat naturel;
- une combinaison inhabituelle de plantes et d'animaux;
- d'anciens peuplements forestiers;
- un échantillon représentatif des collines, vallées, cours d'eau, terres humides et sols d'une des sept écorégions de la province.

Deux classes (I et II) de zones naturelles protégées remplacent les anciennes désignations de zone protégée : les réserves écologiques et les zones de conservation.

Dans les zones de classe I, d'une superficie totale de 2900 hectares, l'accès public est interdit. Toute activité humaine endommagerait les caractéristiques qui font leur attrait et aurait un effet sur les expériences scientifiques et les programmes de surveillance qui s'y déroulent.

Dans les zones de classe II, d'une superficie totale de 143 000 hectares, l'accès public est autorisé. Ce sont :

- de bons exemples d'écosystèmes ou de paysages naturels;
- ou
- des exemples d'écosystèmes modifiés par l'activité humaine pouvant servir à l'étude du rétablissement des écosystèmes naturels.



ZONES NATURELLES PROTÉGÉES DE CLASSE I

Bien que ces zones soient beaucoup plus petites que les zones de classe II, elles servent à préserver des facettes importantes du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick. On compte 20 zones naturelles protégées de classe I :

Île Bay du Vin (écorégion des basses terres de l'Est)

- 214 hectares
- Marais salé et dunes balayées par le vent.
- Forêt d'épinette, de pin et de chêne rouge rabougris.
- Cette île typique du détroit de Northumberland abrite diverses plantes rares.
- On observe notamment le myrte bâtard, le raisin sauvage, les rognons de coq et le bident conné.
- Une des plus importantes aires de nidification de la province pour le grand héron et l'aigle pêcheur.
- Aire de nidification et d'alimentation, et halte migratoire d'oiseaux de rivage.

Montagne Bleue (écorégion des basses terres de la vallée)

- 72 hectares
- Peuplement forestier vierge dans la vallée de la rivière Tobique.
- Le peuplement comprend de grands pins rouges, qui ont probablement poussé après le grand incendie de Miramichi de 1825.
- Ce contrefort montagneux plutôt isolé est composé de talus (empilements de fragments de roche) et de drumlins (petits monticules rocheux sculptés par un glacier).
- Parmi les plantes sauvages, on note le cornouiller, l'hypne de Schreber, le bleuet, le kalmia à feuilles étroites, la gaulthérie hispide, le lichen, la surette, l'hypne éclatante, la ronce acaule, le laurier sauvage, la fougère grand aigle et le lycopode foncé.



Lac Cranberry (écorégion des basses terres de l'Est)

- 41 hectares
- Plaine forestière dans la partie centrale de la province.
- Peuplement inusité d'un mélange de chêne rouge et d'érable rouge.
- Certains arbres atteignent une très grande taille.
- L'abondance de glands est importante pour la faune.
- Présence de bleuets, de noisetier à long bec et de sphaigne.

Lacs Freeze (écorégion des hautes terres)

- 330 hectares
- Deux lacs d'eau douce situés dans le centre nord du Nouveau-Brunswick - l'un entouré d'un marais d'eau douce, l'autre de rives rocheuses.
- Peuplements équiens de sapins baumiers intacts caractéristiques de cette région.
- Le dense couvert forestier fait obstacle aux rayons du soleil et seule la mousse peut pousser au sol.

Lac Glazier (écorégion du bas-plateau central)

- 45 hectares
- Situé près de la frontière Nouveau-Brunswick-Québec, ce terrain en pente abrupte accueille une riche variété d'arbres.
- Les érables à sucre constituent la principale essence du couvert forestier.
- Des bouleaux, de grands trembles, du sapin baumier, de l'épinette noire et du pin blanc parsèment le site.
- Le sous-étage comprend de l'érable rouge, de l'érable de Pennsylvanie et de l'érable à épi.
- Impressionnante diversité de petites plantes.
- L'endroit fait partie d'une importante aire d'hivernage du cerf de Virginie.



Montagne Gover (écorégion des hautes terres)

- 66 hectares
- Petite crête au cœur d'un haut plateau.
- Vieux peuplement d'érable rouge et de bouleau jaune dans un secteur où le sapin baumier domine.
- Sous-bois comprend une large gamme de petites plantes.





Colline Hovey (forêt de Hal Hinds)
(écorégion des basses terres de la vallée)

- 33 hectares
- Peuplement riche de feuillus tolérants dont le hêtre, l'érable à sucre, le tilleul, le bois de fer et le noyer.
- Des plantes rares ou peu communes au Canada atlantique y poussent, y compris trois espèces de gingembre sauvage.
- En 2000, l'endroit fut nommé en l'honneur de Halrold R. Hinds, un des plus grands naturalistes du Nouveau-Brunswick et auteur du premier ouvrage exhaustif sur la flore de cette province.

Rivière Little Salmon (écorégion côtière de Fundy)

- 706 hectares
- Caractéristique de la région côtière de la baie de Fundy entre Saint John et Alma.
- Gorge très escarpée qui s'enfoncé profondément dans le roc pour former une série de chutes qui vont se jeter dans la mer.
- La combinaison d'eaux fraîche et salée de l'estuaire est favorable à de nombreuses espèces de plantes.

Lac Little Tomoowa (écorégion des basses terres de la vallée)

- 118 hectares
- Tourbière entourant et envahissant ce lac peu profond du sud du Nouveau-Brunswick
- Terrain accidenté parsemé de monticules, de collines et même d'un esker (longue arête de sable et de gravier laissée par une rivière sous un glacier il y a des milliers d'années).
- Les arbres poussent bien sur l'esker, mais moins bien sur des sols pauvres et mal drainés des autres secteurs.





Lac Alva I (écorégion côtière de Fundy)

- 38 hectares
- Ancien peuplement d'épinettes rouges à l'ouest de Saint John.
- Beaucoup des grandes épinettes rouges sont bicentennaires.
- Les épinettes ont un diamètre supérieur à 50 cm.
- Le cerf de Virginie et l'original y sont répandus.
- La flore au sol comprend : la fougère à odeur-de-foin, la dryoptéride spinuleuse, le lycopode foncé, le faux-muguet, la savoyane, la dryoptéride du hêtre, la dryoptéride de New York, la violette, la surette, l'hépatique, ainsi que des mousses et des lichens.



Ruisseau McCoy (écorégion du bas-plateau central)

- 60 hectares
- Cette crête riche en feuillus est située dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.
- Le couvert forestier se compose d'arbres matures tel que l'érable à sucre, le hêtre et le bouleau jaune.
- Les plantes sauvages du sous-étage ombragé comprennent : le lycopode brillant, la violette à feuille d'aune et la médéole de Virginie.

Colline McManus (écorégion des basses terres de la vallée)

- 158 hectares
- Vestige relativement intact d'une forêt de feuillus tolérants.
- Couvert forestier d'érable à sucre, de bouleau jaune et de hêtre.
- Gamme variée de petites plantes poussant sur les affleurements rocheux et dans les zones humides.



Mont Elizabeth (écorégion des hautes terres)

- 93 hectares
- Sommet montagneux intact de 641 m, représentatif de nombreux sommets vieillissants qui composent la partie nord de la chaîne des Appalaches.
- Situé aux abords du cours supérieur de la rivière Nepisiguit.
- Pentes d'affleurements rocheux et de talus (empilements de roches).
- Le versant nord-est en pente douce accueille une forêt dégagée d'épinette noire.
- Sur les pentes plus abruptes, la végétation est rabougrie et moins dense.

Montagne Oak (écorégion des basses terres de la vallée)

- 97 hectares
- Crête fertile, à pentes abruptes ou douces.
- Feuillus tolérants – érable à sucre, hêtre, frêne blanc et bois de fer.
- Le tilleul et l'érable de Pennsylvanie poussent également sur ce sol riche.

Phillipstown (écorégion des basses terres du Grand Lac)

- 4 hectares
- A déjà servi de lieu de nidification à une importante colonie de grands hérons.
- Peuplements de pin gris, d'épinette noire et d'épinette rouge.
- Un tapis de sphaigne recouvre le sol.

Rivière Point Wolfe (écorégions côtière de Fundy et du bas-plateau central)

- 704 hectares
- Jouxte le parc national Fundy, là où les rivières East Branch et Point Wolfe convergent.
- Falaises abruptes et ravins profonds.
- Plusieurs chutes spectaculaires.
- Des plantes rares, comme la woodsia de l'île d'Elbe et le lycopode claviforme du sapin, poussent près des chutes et sur les falaises.





Îles de la rivière St. Croix (écorégion des basses terres de la vallée)

- 5 hectares
- Chapelet d'îles boisées et gazonnées.
- Marais d'eau douce.
- Couvert forestier où pousse la pruche de l'Est.
- Accueille une grande variété d'oiseaux et d'autres espèces animales.

Bras sud de la rivière Kedgwick (écorégion des hautes terres)

- 54 hectares
- Vieux peuplement d'épinettes noires à l'extrémité nord-ouest du Nouveau-Brunswick – un des derniers du genre.
- Ce peuplement recouvre les collines onduyantes bordant le bras sud de la rivière Kedgwick.
- L'endroit est un exemple remarquable de forêt boréale (nordique) en plein essor.
- Les plantes sauvages comprennent : la dryoptéride spinuleuse, la fougère grand aigle, le lycopode innovant, le cornouiller, la gaulthérie hispide, la surette, le faux-muguet, la clintonie, le dicrane à balai et l'hypne de Schreber.



Tabusintac (écorégion des basses terres de l'Est)

- 108 hectares
- Forêt dégagée d'épinette noire et de pin gris typique de la côte est du Nouveau-Brunswick.
- Aire de nidification importante de l'aigle pêcheur et du grand héron.
- Des marais salés importants au plan écologique y sont protégés.
- Le sol organique très épais des marais salés et des tourbières est caractéristique de cette région côtière.
- La sphaigne et des plantes de la famille des éricacées (bruyère) recouvrent le sol.





Ruisseau Wilson (écorégions du bas-plateau central et des basses terres de la vallée)

- 76 hectares
- Vestiges d'un type d'écosystème répandu suite à l'ère glaciaire – on y observe de rares plantes arctiques.
- Les falaises de gypse maintiennent la température fraîche et produisent des sols uniques favorables aux plantes arctiques.
- Le sapin baumier et le bouleau jaune poussent au sommet de ces falaises.
- Des centaines de chauves-souris hibernent dans les environs.

ZONES NATURELLES PROTÉGÉES DE CLASSE II

Qu'il s'agisse de crêtes montagneuses ou de vallées profondes, de ruisseaux d'amont ou de rivières tumultueuses, de terres humides ou de dunes, les zones naturelles protégées de classe II abritent des paysages naturels que nous pouvons apprécier et dont nous pouvons étudier l'évolution. Les dix zones naturelles protégées de classe II que voici, désignées en 2001, permettent de protéger dans les faits plus de 143 000 hectares dans les sept écorégions du Nouveau-Brunswick.

Rivière Black (écorégion des basses terres de l'Est)

- 4000 hectares
- Jouxte le parc national Kouchibouguac.
- Tourbières riches, zones arbustives et landes.
- Peuplements d'épinette noire et de mélèze laricin rabougris.
- Un peu de pin rouge, de pin blanc et de pin gris.

Gorge Caledonia (écorégion des hautes terres du Sud) (représente la partie sud de cette écorégion)

- 3000 hectares
- Sommets d'environ 400 m.
- Comprend la très abrupte gorge de Crooked Creek et ses affluents.
- Forêt principalement composée de feuillus (érable à sucre, bouleau jaune, frêne et hêtre).
- Quelques peuplements de résineux (épinette, sapin baumier).





Tourbières de Canaan (écorégion des basses terres de l'Est)

- 21 000 hectares
- Terrain plat, principalement.
- Sol mal drainé.
- Surtout un habitat de fen et de tourbières, parsemé de petits peuplements de résineux (épinette noire, pin gris, cèdre) et de feuillus (bouleau blanc, peuplier et érable rouge).

Réservoir Canoose (écorégion des basses terres de la vallée)

- 4000 hectares
- Étangs peu profonds.
- Forêt de pruche et de cèdre.
- Orchidées.
- Aires de reproduction et de nidification de la sauvagine.

Prés du Grand Lac (écorégion des basses terres du Grand Lac)

- 12 000 hectares
- Plus de 20 parcelles individuelles de forêt de hautes terres, de marais et de terres basses dominés par l'érable argenté.
- Vaste plaine d'inondation plane.
- Plus grande zone humide de la province.



Gorge de la rivière Jacquet (écorégion du bas-plateau du Nord)

- 26 000 hectares
- Collines, falaises et gorges sur des sols riches en calcaires.
- Forêt de résineux sur plaines humides (surtout du sapin baumier, du cèdre, de l'épinette et un peu de pin blanc).
- Un peu de feuillus (érable à sucre, bouleau jaune, peuplier, érable rouge).



Lacs Kennedy (écorégions des hautes terres du Sud et des basses terres de la vallée)

- 21 000 hectares
- Montagneux et accidenté au centre et à l'Ouest.
- Basses collines et vallons à l'Est.
- Feuillus sur les crêtes (hêtre, érable à sucre, bouleau jaune).
- Peuplements mixtes de feuillus et de résineux en zone moins élevée (sapin baumier, épinette, bouleau blanc, peuplier et érable rouge).
- Région centrale rocheuse et riche en lacs, avec un champ de grosses pierres et quelques peuplements de pin.
- Forêts marécageuses peuplées d'épinette noire et de cèdre.

Lac Alva II (écorégions côtière de Fundy et des basses terres de la vallée)

- 22 000 hectares
- Collines côtières rocheuses et sèches, renfermant peu d'arbres.
- Parfois marécageux dans les terrains bas.
- La forêt se compose de feuillus (bouleau blanc et bouleau gris, érable rouge) et de résineux (épinette noire, épinette rouge et cèdre).

Prolongement du parc du mont Carleton (écorégion des hautes terres)

- 12 000 hectares
- Terrain montagneux et accidenté.
- Cours supérieur de la rivière Nepisiguit.
- Forêt de résineux très dense (sapin baumier, épinette, pin blanc et cèdre).
- Crêtes de feuillus (bouleau, peuplier, érable rouge).

Lac Spednic (écorégion des basses terres de la vallée)

- 26 000 hectares
- Îles et sections de la rivière St. Croix, une rivière du Réseau des rivières du patrimoine canadien.
- Contient une bonne partie du lac Spednic.
- Sol rocailleux et mal drainé, avec d'immenses blocs de granite dispersés.
- Crêtes peuplées de feuillus, vallées de résineux et terres humides à flore variée.



NOUVELLE LÉGISLATION

En 2003, la *Loi sur les réserves écologiques* a été abrogée et le gouvernement a adopté la *Loi sur les zones naturelles protégées* afin de soutenir la Stratégie des zones protégées. Cette loi permet :

- de créer des comités consultatifs locaux, provincial et scientifique;
- d'élaborer des plans d'aménagement;
- d'établir la réglementation sur l'accès et l'utilisation;
- d'imposer des amendes en cas d'infraction à la réglementation sur l'utilisation des zones;
- de créer un fonds en fiducie.

LES COMITÉS

Trois différents types de groupes de travail assurent la sauvegarde des zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick.

Comités consultatifs locaux – Comités formés de résidents et de groupes d'intérêts régionaux pour chacune des dix zones naturelles protégées de classe II. Ils ont pour fonction de conseiller le ministre des Ressources naturelles en matière de gestion de chacune des zones naturelles protégées de classe II. Les membres des comités sont nommés par le ministre.

Comité consultatif scientifique – Un comité de scientifiques dans divers domaines de spécialité et venant des universités, des collèges, du secteur privé, des musées et des organismes gouvernementaux. Il a pour fonction de conseiller le ministre des Ressources naturelles sur les questions scientifiques découlant de la Stratégie des zones naturelles protégées. Les membres du comité sont nommés par le ministre.

Comité consultatif provincial – Le comité se compose de représentants de différents groupes d'intérêts provinciaux, issus des milieux de la conservation et de la protection de l'environnement, des secteurs forestier et minier, des domaines du tourisme et des loisirs, de groupes de chasse et de pêche, du comité consultatif scientifique, des comités consultatifs locaux, des Premières Nations et du ministère des Ressources naturelles. Le comité conseillera le ministre des Ressources naturelles sur tous les aspects de la Stratégie des zones naturelles protégées. Les membres du comité seront également nommés par le ministre.



**Pour en savoir plus sur les zones naturelles protégées du
Nouveau-Brunswick, communiquer avec le :**

Ministère des Ressources naturelles
Direction des terres de la Couronne

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.)

E3B 5H1

<http://www.gnb.ca/0078/>

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A